



**RAPPORT
SUR LES JOURNEES DE LA SOCIETE CIVILE
DU FORUM MONDIAL
SUR LA MIGRATION ET LE DEVELOPPEMENT**

**INTEGRER DES POLITIQUES DE MIGRATION DANS LES STRATEGIES DE
DEVELOPPEMENT POUR LE BIEN DE TOUS**

**ATHENES,
3 NOVEMBRE 2009**

Table ronde 1

Comment le lien migration – développement peut-il permettre de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Synthèse des sessions

1.1. L'intégration de la migration dans la planification du développement – acteurs, stratégies et actions clés.

1.2. L'engagement des diasporas et des migrants dans les politiques et les programmes de développement – Leur rôle ? Leurs contraintes?

1.3. Aborder les causes profondes des migrations en rapport avec la question du développement, notamment à la lumière de la crise économique mondiale actuelle.

Table ronde 1. Bref résumé & recommandations d'actions clés :

Chaque session s'est déroulée sur la base d'une conviction partagée que la migration peut contribuer, sous certaines conditions, au développement (bien qu'elle ne soit pas un substitut à des politiques publiques globales et cohérentes de développement), que les migrants doivent être considérés comme des participants actifs au développement et que la politique relative à la migration et la planification au développement doivent profiter à la fois aux migrants mais aussi aux pays d'origine et de destination. Les participants ont relevé que les inégalités et les disparités en matière d'avantages du développement qui caractérisent l'économie mondiale, ainsi que les conflits violents, qui sont la cause fondamentale des migrations, mais aussi que les contributions des migrants seulement ne pouvaient surmonter les problèmes structurels ou encore la pauvre gouvernance. Pour les participants, le strict respect des droits des migrants et des droits du travail sont essentiels pour le développement. Bon nombre de participants ont plaidé en faveur de la ratification et de l'application des conventions internationales relatives aux droits des migrants, dont les conventions de l'OIT, les conventions relatives aux droits fondamentaux de l'homme dont, notamment, la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles.

1. Mettre en place des actions plus affirmées, en coopération avec les organisations de société civile en vue de réglementer et de superviser les pratiques de recrutement et renforcer les lois applicables : plafonnement des redevances, paiement des droits de recrutement par les employeurs en tant que bonne pratique, mise en place de dispositifs de protection contre les dénonciateurs d'abus et de mécanismes de communication des abus.

2. Accorder une « période de grâce » aux migrants qui ont perdu leur emploi en raison de la récession et leur permettre de rester dans le pays de destination, afin qu'ils puissent trouver un autre emploi. Permettre aux migrants retournant dans leur pays d'origine de le faire avec sécurité et dans la dignité.

3. Réduire les coûts de la migration : diminution du nombre de documents requis (les procédures de demandes d'admission prennent souvent beaucoup de temps et peuvent difficilement aboutir sans l'intervention d'un avocat), réduction des taxes et simplification des procédures d'obtention de documents officiels, tels que passeports, rendre l'information relative aux procédures de migration plus accessible afin de réduire la dépendance vis-à-vis des intermédiaires. Professionnaliser et superviser les comportements consulaires en matière d'octroi

de visas, réduire le caractère arbitraire de tels comportements et les mauvaises pratiques récurrentes conduisant le plus souvent à l'apparition de systèmes de corruption.

4. Prendre des initiatives ambitieuses afin de lutter contre la désinformation sur les migrants et sur l'impact réel de la migration qui déchaîne l'opinion publique vis-à-vis des migrants, les prenant notamment pour les boucs émissaires de la crise actuelle que vivent les pays européens.

5. Faire participer activement tous les ministères et les départements concernés par les questions de migration dans le cadre de débats politiques intergouvernementaux réguliers sur la migration et le développement (sur la formulation et l'application de politique) - y compris les ministres de la Santé, de l'Education, du Travail, de la Sécurité sociale et notamment l'assistance étrangère / de développement. La coordination doit également fonctionner de manière « verticale » au niveau national, Etat / province et municipal. Mettre en place des consultations régulières entre les organismes de coordination des gouvernements et des organisations de société civile (dont les organisations de la diaspora).

6. Etudier et mettre en place un système simplifié et transparent basé sur les demandes pour les admissions de main d'œuvre avec une protection forte pour les niveaux de salaire et les conditions de travail.

7. Mettre en place des codes de conduite pour le recrutement éthique qui ne limitent pas la liberté de mouvement et éliminent les pratiques discriminatoires au motif des origines nationales.

8. Inclure des protections concernant les travailleurs domestiques dans la loi nationale et coopérer avec les organisations de la société civile pour superviser et promouvoir la conformité des lois nationales aux traités et conventions internationales élaborés en ce sens, notamment la Convention sur la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles.

9. Réduire les barrières permettant la création d'organisations représentant la diaspora, développer leurs moyens et inclure régulièrement les membres de la diaspora dans la planification et la mise en œuvre de politiques de développement. Solliciter et tenir compte des voix des migrants, des associations de migrants et des membres de la diaspora notamment sur des questions de déficits de gouvernance et d'obstacles en matière de développement.

10. Faire face au problème de la perte de ressources humaines dans le secteur de la santé en investissant dans ce secteur dans les pays d'origine des migrants, augmenter l'offre de personnel qualifié du secteur de la santé et renforcer le système de santé public afin de pouvoir offrir de meilleurs salaires et conditions de travail aux travailleurs du secteur de la santé.

11. Envoyer un message clair de la part du FMMD à la Conférence de Copenhague sur le changement climatique, à savoir que les menaces pour les

migrants et les migrants potentiels, et surtout pour leurs pays d'origine qui sont aujourd'hui le plus fortement menacés par le réchauffement climatique, doivent figurer tout en haut de l'agenda de cette conférence.

Table ronde 2

L'intégration, la réintégration et la circulation des migrants pour promouvoir le développement

Synthèse des sessions

2.1. L'inclusion, la protection et l'acceptation des migrants dans la société – la relation entre les droits de l'homme et l'autonomisation des migrants pour le développement

2.2. La réintégration et la migration circulaire – efficacité pour le développement.

Table ronde 2. Bref résumé & recommandations d'actions clés :

Les sessions ont abordé trois questions principales : les droits des migrants, la migration circulaire et la réintégration.

DROITS

Tous les travailleurs migrants ont le droit de jouir de droits fondamentaux du travail, y compris la non-discrimination (à savoir le même traitement, les mêmes conditions de travail et salaires que les travailleurs natifs équivalents). Cela contribue à la protection des droits et conditions de travail des travailleurs migrants et des travailleurs natifs. Ces droits sont consacrés par les conventions et traités des Nations Unies et de l'OIT.

1. Ces conventions devraient être ratifiées et appliquées par tous les Etats et la société civile peut contribuer à superviser leur mise en application.
2. Les recommandations ci-dessous sont soulignées en tant qu'ensemble de conditions garantissant les droits des migrants temporaires et de long-terme.
 - Flexibilité des permis de séjour : surtout passage de permis de court-terme à des permis de long-terme.
 - Transférabilité d'un employeur à l'autre et liberté de mouvement.
 - Portabilité des avantages (retraite et assurance, couverture santé, accumulation des prestations).
 - Transférabilité de la justice.
 - Lorsqu'un migrant est en situation de chômage, lui accorder une période de temps raisonnable pour la recherche d'un nouvel emploi.
 - Formation professionnelle, éducation et couverture santé pour tous les migrants qui en feraient la demande et pour tous leurs enfants en âge scolaire.

3. Les gouvernements doivent comprendre que le coût d'une non-action peut être plus élevé que le coût induit par l'ensemble de ces services.
4. Une attention particulière doit être accordée au statut particulièrement vulnérable des travailleurs/ses domestiques.

MIGRATION CIRCULAIRE

Les programmes relatifs à la migration temporaire doivent envisager différemment la migration circulaire et le concept de migration circulaire doit être clarifié en termes politiques. Dans tous les cas :

5. Les gouvernements doivent réformer les régimes des visas pour accorder des visas à entrées multiples et « tester » les programmes pour ceux qui pensent revenir dans leur pays.
6. Les employeurs devraient prendre en charge les coûts de recrutement; néanmoins la formation et le développement d'aptitudes ou l'enseignement de la langue sont des biens publics qui devraient être à la charge des gouvernements. D'autant qu'il est notoire, par ailleurs, que ces biens sont susceptibles de ne pas être fournis dans leur totalité par les pays en développement.
7. Les programmes relatifs à la migration circulaire doivent durer assez longtemps pour permettre aux migrants d'accumuler des compétences et une épargne monétaire significative.
8. Les programmes relatifs à la migration circulaire ne doivent pas conduire à séparer les familles pendant de longues périodes et doivent permettre la portabilité des bénéfices qu'il ont induits pour le migrant.

REINTEGRATION

9. Des accords bilatéraux / multilatéraux visant à la conception et à l'application de politiques de réintégration, respectant la dignité des migrants, sont nécessaires.
10. Le rôle des gouvernements locaux et de la société civile doit être valorisé.

Table ronde 3 **Cohérence politique et institutionnelle et partenariats**

Synthèse des sessions

3.1. Cohérence politique et institutionnelle – Données et résultats des recherches les plus récentes

3.2. Processus et Forums régionaux et interrégionaux

Table ronde 3. Bref résumé & recommandations d'actions clés :

Les tables rondes ont discuté sur la base des conclusions des documents de référence. Le défi consistant à comprendre la cohérence a été relevé comme étant un défi de taille : Qu'est-ce qui doit être cohérent et dans quel objectif?

La crise économique et financière a remis en cause certains concepts précédents de la cohérence; il convient d'envisager la question du rôle de l'Etat et la nécessité de protéger les migrants et leurs droits, plutôt que de se focaliser sur leur criminalisation.

Le développement doit être compris dans un sens global, en tant que développement humain, et prendre en considération les coûts et bénéfices sociaux, et ne pas être seulement axé sur la croissance économique prise à un niveau purement quantitatif. De même, pour que la cohérence politique puisse avoir un sens, il convient d'examiner toutes les formes de migration. A savoir la migration temporaire, permanente et illégale, ou encore la migration circulaire et de retour, mais aussi le besoin de protéger les réfugiés et les personnes déplacées.

Les tables rondes ont souligné la nécessité d'un cadre solide relatif aux droits basé sur les conventions internationales. Les droits des individus et des membres de leurs familles ont été considérés comme un réel point de ralliement pour la société civile au niveau des forums locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Dans le même sens, il est nécessaire de faire tomber les cloisons entre migration et développement, mais aussi d'autres domaines pertinents comme le commerce. Le changement climatique doit davantage être pris en considération dans le contexte de la migration et du développement.

Il est nécessaire d'améliorer le stock de données disponibles, mais aussi d'inciter les décideurs politiques à utiliser les éléments d'information et de recherche disponibles. Les organisations de la société civile doivent être associées à la recherche, aux processus politiques et aux débats de façon plus participative et par le biais de consultations constructives. Cela est particulièrement pertinent pour les associations de migrants et organisations de la diaspora qui ont trouvé les moyens d'intervenir auprès des gouvernements de façon efficiente et dans le respect des principes protégeant les droits des migrants et leur pleine contribution au développement de leurs pays d'origine et d'accueil. La nécessité d'une transparence concernant les données disponibles et la recherche est manifeste, ainsi que le partage de ces données.

Recommandations:

1. Le lien entre les profils migratoires et les stratégies visant à réduire la pauvreté pourrait servir d'outil afin d'adopter des définitions plus larges et d'identifier les besoins en matière de programmes et de coopération.
2. Les analyses concernant les fonds transférés et leur impact réel doivent être plus poussées. Ces analyses ne doivent pas seulement se limiter aux revenus, mais aussi prendre en considération les avantages et coûts pour les individus, les membres de leurs familles et les communautés. Ici, comme pour les autres points de l'agenda de recherche, les méthodologies quantitatives et qualitatives devraient mutuellement se compléter pour permettre de comprendre aussi bien l'étendue que l'échelle et les processus en cours.
3. Les domaines de recherche auxquels la priorité pourrait être accordée sont : le lien migration – développement et leurs impacts respectif sur les coûts sociaux et humains; les qualifications des travailleurs qualifiés; la recherche interdisciplinaire qui implique d'autres acteurs; les effets de la migration sur les enfants. Par ailleurs, l'attribution de financements de la part des gouvernements pour le contrôle de la migration par opposition aux domaines de développement de la migration, ainsi que l'impact de ces financements doivent faire l'objet de recherches plus approfondies. La nécessité de mener des recherches plus pertinentes sur l'impact de la migration dans les pays de réception est manifeste. Il est par ailleurs nécessaire d'encourager le partage des conclusions des études avec les migrants eux-mêmes. Le recensement / études 2010 devraient inclure des questions spécifiques aux migrations et c'est une occasion qu'il ne faudrait pas manquer.
4. Etant donné que le secteur de la santé est important pour le développement et la migration, dans les pays d'origine et de destination, et que la communication d'informations de la part des organisations de la diaspora est souhaitée, l'attention devrait particulièrement être axée sur ce secteur en tant que secteur pilote de recherche permettant de comprendre les liens entre la migration et les conséquences pour les sociétés; Les spécificités de la distinction entre la migration hautement qualifiée et peu qualifiée, la migration hautement rémunérée et faiblement rémunérée et la façon dont les qualifications sont utilisées (notamment la reconnaissance de qualifications, etc.) ainsi que la question de « déqualification ».
5. L'institution d'un organisme de centralisation des informations permettant de partager les informations disponibles et les études est fortement recommandée. Cet organisme pourrait être créé dans un premier temps sur la base d'accords pilotes bilatéraux entre les pays.

6. L'importance du renforcement des capacités et de la formation, de préférence en coopération avec les fonctionnaires d'Etats et la société civile, sur des questions relatives aux droits de l'homme, à la diversité, à la compréhension de la migration et des priorités en matière de développement, est apparue comme incontestable. Les participants ont exprimé la volonté de développer des structures tripartites, telles qu'elles existent dans le cadre de l'OIT et (jusqu'à une certaine mesure) des Nations unies afin de parvenir à des résultats; toutefois, ces structures doivent inclure les migrants et les associations de la diaspora. Ce modèle pourrait être utile et pourrait être lancé à tous les niveaux, local, national, régional et mondial. Il est nécessaire de renforcer les capacités au sein des organisations de la société civile, des migrants et de la diaspora afin qu'ils puissent participer à la formulation de politiques. La nécessité de développer des concepts liés à l'intégration des migrants de retour dans les pays d'origine est devenue primordiale.

7. Un investissement en temps, en ressources humaines et financières est nécessaire pour l'engagement de la société civile, ainsi que la recherche et la coopération intergouvernementale pour parvenir aux améliorations requises dans l'intérêt de tous, pays d'origine, de transit et de destination, mais avant tout des migrants et des membres de leurs familles.

Table ronde 4

Synthèse des sessions

4.1. Construire des alliances : collaboration avec d'autres acteurs

4.2. L'avenir du forum

Table ronde 4. Bref résumé & recommandations d'actions clés :

La première session de cette table ronde a été axée sur **la Construction d'Alliances : la collaboration avec d'autres acteurs de la société civile** et a conclu que le statu quo ne fonctionne pas. Les alliances entre les acteurs de la société civile, du monde des affaires et le gouvernement est nécessaire dans le but de :

1. Améliorer le cadre réglementaire
 - a. Nous disposons déjà d'un ensemble de traités et conventions de l'OIT (97, 143,181).
 - b. Les gouvernements sont appelés à les ratifier et à les mettre en application.
 - c. Une plus grande transparence et clarté sont nécessaires
 - i. Le besoin d'une information plus claire sur les traités et les conventions qui ont un impact sur la migration qui existent au niveau bilatéral, est manifeste.
 - ii. La société civile doit connaître ces accords pour pouvoir fournir des conseils appropriés aux travailleurs migrants.

iii. Les lois nationales et la réglementation en matière d'immigration doivent être facilement compréhensibles, le nombre de catégories doit être limité et les changements ne doivent être effectués que si nécessaire.

iv. Les procédures en matière d'immigration doivent être simplifiées et le traitement rapide, cohérent et ne pas être onéreux.

2. Protéger les travailleurs migrants en :

a. Garantissant à tous les travailleurs des droits de l'homme et du travail, indépendamment de leur statut migratoire.

b. Informant toutes les parties impliquées de leurs responsabilités.

c. Faisant appliquer les mêmes normes aux employeurs en vue de protéger les travailleurs (des migrants peuvent parfois exploiter d'autres migrants).

d. Etablissant une coopération entre la société civile et le gouvernement et en recherchant de données plus pertinentes (nombre de migrants, qui sont-ils?)

e. Fournissant des informations claires, cohérentes et fiables sur des questions revêtant une importance pour les migrants, dont les services de soin et les conseils juridiques.

i. Choisir le moyen le plus approprié selon le contexte et le niveau d'alphabétisation des migrants. Cela pourrait prendre la forme d'une brochure ou d'un dépliant facilement accessible et utilisable, une « charte des droits des migrants ».

ii. A titre d'exemple, à Los Angeles, les ONG, les fonctionnaires d'Etat compétents pour les questions de main-d'œuvre, les églises, les syndicats, les chambres régionales du commerce et les agents consulaires mexicains travaillent ensemble pour informer les travailleurs migrants sur leurs droits.

3. Améliorer l'image des migrants en assurant une communication d'informations sur les faits réels

a. Les migrants doivent être considérés comme des acteurs du monde du travail et des entrepreneurs qui forment une nouvelle économie, et non comme de simples travailleurs de passage.

b. Les entreprises doivent utiliser leur expertise en matière de marketing pour faire des études d'investissement concernant les travailleurs migrants et contribuer à améliorer la perception de l'opinion publique au sujet des immigrants.

c. Des études doivent être menées et publiées sur l'impact positif des immigrants pour une économie.

4. Partager les meilleurs pratiques à travers tous les secteurs.

a. Un formulaire virtuel ou une plateforme doivent être créés pour échanger des vues sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

b. Les entreprises et autres membres de la société civile doivent tenir des réunions de concertation et d'échanges régulières.

La seconde session qui s'est tenue en parallèle a examiné la question de **l'avenir du forum** et a estimé qu'elle s'articulait autour de quatre points clés.

- La société civile a une mission propre, même si celle-ci n'est pas déconnectée du forum du gouvernement.
- La société civile en appelle à une plus grande responsabilisation sur la base des recommandations du forum du gouvernement.
- La société civile examine sa propre responsabilité.
- Les journées de la société civile (JSC) du Forum mondial sont une occasion unique d'engager un dialogue au niveau mondial. Toutefois, elles doivent reposer sur des processus et des structures démocratiques et transparentes afin d'avoir un plus grand impact, d'améliorer l'apprentissage et les objectifs et de conduire à l'appropriation des recommandations qui en découlent.

A la lumière de ce qui précède, les recommandations suivantes ont été présentées :

1. Concernant la mission centrale des JSC :
 - a. La priorité des JSC devrait être axée sur l'influence à exercer sur les gouvernements.
 - b. Les JSC devraient travailler sur leurs propres thématiques/questions et apprendre mutuellement les unes des autres sur la base de notre propre agenda.
 - c. Elles doivent s'orienter sur la relation migration / développement, tout en ayant une approche axée sur les droits de l'homme.
2. Comment mesurer l'impact des Journées de la société civile sur le FMMD ?
 - Mécanisme de suivi : un consensus a été atteint sur la nécessité d'un mécanisme de suivi transparent concernant l'impact des JSC sur le FMMD, le degré de formalité et les propositions de mécanismes étaient variés : il y a besoin de passer d'un mécanisme plus formel et contraignant à un mécanisme plus informel de responsabilisation.
 - a. Au début des JSC, un rapport pour le compte des gouvernements doit être présenté. La réciprocité en matière de rapports doit être encouragée.
 - b. Une meilleure coordination doit être encouragée avec les processus existant – ex. processus de réexamen et de suivi des conventions et traités de l'OIT et du Conseil des droits de l'homme.
 - c. L'évaluation des organisations de la diaspora doit être recherchée et une meilleure place doit leur être accordée par le biais de l'ensemble du processus.

3. Comment la société civile peut-elle assurer que les résultats et les recommandations pertinentes en matière de politique présentés seront sérieusement pris en compte par les gouvernements et exécutés ?

Les points suivants sont cruciaux :

- a. Des recommandations plus ciblées sont nécessaires : cela suppose que les sujets doivent être plus ciblés
- b. La composition, la représentation et l'expertise dans les JSC sont cruciales
- c. Les délégués des JSC doivent être informés à l'avance sur les participants au FMMD
- d. Un résultat important des JSC est que les meilleures pratiques permettent de rendre les recommandations plus spécifiques et plus pratiques
- e. Les délégués aux JSC ont une responsabilité formelle d'attirer un plus grand soutien de la société civile pour rassembler les vues d'un large éventail d'acteurs de la société civile.

4. Quels types de processus, structures et principes doivent être mis en place pour un FMMD/JSC plus réussi ?

En cours

- Le processus aboutissant aux JSC doit être continu, transparent et démocratique (voir les autres mécanismes institués des Nations unies).
- Les JSC devraient être informées par le biais de consultations préliminaires au niveau national et régional ou de consultations thématiques, qu'elles existent déjà ou qu'elles aient été nouvellement créées. Les gouvernements doivent créer un espace pour ces consultations.
- Ces consultations devraient englober et refléter le plus précisément possible les priorités de la société civile et contribuer à l'élaboration d'un agenda de la société civile au niveau mondial.
- Des réseaux nationaux et des alliances doivent être battis en étant axés sur les questions « sous une même bannière » (les processus de la SC aux Philippines avant le FMMD / JSC peut servir d'exemple).

Structure de la mémoire institutionnelle de la SC et direction du processus

- Un consensus a été atteint sur le fait que la continuité doit être assurée par une sorte d' « entité ou de structure » dirigée par la société civile. Différents modèles ont été débattus, comme l'extension du mandat de l'IAC, un groupe de pilotage intégré (IAC et fondations hôte), un consortium international d'acteurs de la société civile, une unité de liaison de la société civile accompagnée par un portail en ligne qui encourage l'échange et le dialogue et garantit une base de donnée de tous les acteurs impliqués.

Autres points

- a. Les JSC/FMMD doivent-ils être des événements séparés ou non? Aucun consensus n'a été atteint, mais si une solution préférant le jumelage de ces

- événements est retenue, alors il est proposé d'avoir la même installation et espace et une journée complète de dialogue entre les gouvernements et la SC.
- b. Un lien entre l'événement parallèle (PGA) doit être maintenu.
 - c. Une composition plus équilibrée des participants des différents secteurs de la société civile doit être considérée, notamment une forte représentation des organisations des migrants.
 - d. Aucune autre structure n'est encouragée – les JSC devraient donner de l'espace au réseautage et à l'apprentissage.

Athènes, le 5 novembre 2009
JSC Athènes 2009

LISTE DES PRESIDENTS DE SESSION ET DES RAPPORTEURS

TABLE RONDE 1

RAPPORTEUR GENERAL:

Kathleen Newland

PRESIDENCE

Khalid Koser

Cassarino

William Gois

Ana Avendano

Kathleen Newland

Syed Saiful Haque

Don Flynn

COORDINATEUR:

Antigone Lyberaki

RAPPORTEURS

Jean Pierre

Graeme Hugo

Richard Black

Kostis Vaitos

Laura Chappell

Binod Khadria

TABLE RONDE 2

RAPPORTEUR GENERAL:

Mehdi Lahlou

PRESIDENCE

Daniel Verger

Chad Bolick

Jin Sook Lee

Tasneem Siddiqui

Kamalam Panicker

Neha Misra

COORDINATEUR:

Anna Triandafyllidou

RAPPORTEURS

Mehdi Lahlou

Ibrahim Awad

Matlotleng Matlou

John Oucho

Jeni Klugman

Charalampos Kassimis

TABLE RONDE 3

RAPPORTEUR GENERAL:

Doris Peschke

PRESIDENCE

Susan Martin

Rajan Irudaya Sebastian

Saskia Gent Knowles

COORDINATEUR:

Ruby Gropas

RAPPORTEURS

Doris Peschke

Pariza Castaños Luis Miguel

Michael Clemens

Mario Santillo
Abdoullahi Mohamoud
Khady Sakho Niang

Michele Klein Solomon
Dilip Ratha
Chukwu Emeka Chikezie

TABLE RONDE 4

RAPPORTEUR GENERAL:

Martina Liebsch

PRESIDENCE

Ellen Yost
Saraswati
Colin Rajah
Angelika Salas
Martina Liebsch
David Arkless
Vicky Garchitorena

COORDINATEUR:

Demetrios G. Papademetriou

Gregory Maniatis

RAPPORTEURS

Veronika Sintha

Jennifer Brinkerhoff
Marielena Hincapié
Catherine Tactaquin
Harry Kyriazis
Natasha Iskander